

ANNEE 2024

DECLARATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES SUPERIEURES A 23 000 € ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

AUTORITE ADMINISTRATIVE	N° SIRET	DATE DE LA CONVENTION	REFERENCE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE	N° SIRET	OBJET	MONTANT ANNUEL	NATURE	CONDITIONS DE VERSEMENT	PERIODE DE VERSEMENT	AIDE D'ETAT NOTIFEE A LA COMMISSION EUROPEENNE	% DE LA SUBVENTION ATTRIBUE AU BENEFICIAIRE
VILLE D'AMILLY	214 500 043 000 10	01/01/2024 pour 4 ans	Délibération N°2023-85 du 20/12/2023	J3 SPORTS AMILLY	775 436 470 000 14	participation au fonctionnement général de l'association	262 800 €	aide en numéraire	Versement dans un délai de 1 mois suivant le vote du budget primitif	15/01/2024	NON	100%
		01/01/2024	Délibération N°2024/90 du 13/11/2024			Contrats d'objectifs 2024	12 500 €	aide en numéraire	Versement dans un délai de 11 mois suivant le vote du budget primitif	16/12/2024	NON	100%